

Demande pour l'obtention d'une prime en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie

Prime allouée conformément à la décision du Conseil communal du 25 juin 2020

Nom et prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / _____

Adresse : _____

L- _____

N° de téléphone : _____

E-mail : _____

Coordonnées bancaires

N° de compte IBAN:

Titulaire du compte :

_____, le _____

signature du requérant

Pièces à joindre à la demande :

- **Certificat attestant l'obtention de l'aide financière attribuée par l'État** en vertu du règlement grand-ducal modifié du 12 décembre 2012 instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement. La demande de subvention doit être introduite **au plus tard 3 mois après réception du document** attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'État.

POUR QUE L'ADMINISTRATION COMMUNALE PUISSE TRAITER MA DEMANDE:

Je donne mon consentement pour que les données récoltées dans ce formulaire soient manipulées conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD). Elles sont nécessaires au traitement de ma demande par les services de l'Administration communale de Mertzig et le cas échéant par ses sous-traitants. Ces données sont conservées la durée nécessaire à ce traitement et au délai d'archivage applicable.

Prière de **cocher** la ou les rubrique(s) valable(s) et de soumettre la demande à l'Administration communale:

A	Rénovation énergétique et économies d'énergie et de ressources naturelles	Montant accordé
1	Conseil en énergie	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 250 €
2	Isolation thermique extérieure ou intérieure des murs extérieurs d'une habitation existante	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 1'500 €
3	Isolation thermique de la toiture ou de la dalle supérieure contre une zone non chauffée d'une habitation existante	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 1'000 €
4	Isolation thermique de la dalle inférieure ou des murs contre sol ou zone non chauffée d'une habitation existante	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 1'000 €
5	Remplacement fenêtres et portes fenêtres	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
B	Construction durable	Montant accordé
1	Construction d'un logement durable	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 1'000 €
2	Établissement d'un certificat LENOZ	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
C	Energies renouvelables & collecte eau de pluie	Montant accordé
1	Installation solaires photovoltaïques (max. 30 kWp)	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 1'000 €
2	Installation solaires thermiques	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
3	Installation de pompes à chaleur	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
4	Installation d'un chauffage central à granulés de bois, à plaquettes de bois ou à bûches	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 1'000 €
5	Installation d'une infrastructure pour la collecte d'eau de pluie	50 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
D	Chauffage	Montant accordé
1	Contrôle unique de l'efficacité énergétique (« Heizungscheck »)	maximum de 50 €
2	Remplacement d'un ancien circulateur de chauffage par une pompe à haute efficacité énergétique (IEE ≤ 0,20)	50 €
E	Mobilité douce	Montant accordé
1	Achat d'un vélo conventionnel ou d'un cycle à pédalage assisté (Pédelec / max. 0,25 kW et 25 km/h)	10 % du prix d'achat (max. 200 €)